Synergie RH

Disposez d'une vision claire et partagée de votre organisation

Au travers de Synergie RH, c'est un véritable diagnostic de début de mandat qui est proposé aux élus pour avoir une vision globale et objective du fonctionnement de leur collectivité ou de leur établissement public. Au-delà du simple état des lieux cette mission vise à éclairer la décision politique en apportant des éléments structurés et fiables permettant de prioriser les actions et engager les évolutions nécessaires.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les collectivités et établissements publics évoluent dans un contexte de fortes contraintes : maîtrise des effectifs, évolution des compétences, exigences réglementaires accrues, attentes renouvelées des agents et des usagers. En début de mandat ou lors de périodes de changement, il est essentiel de disposer d'un panorama complet du fonctionnement de l'organisation, couvrant les ressources humaines, les procédures, les moyens techniques, les projets en cours et la structure manageriale. La mission mobilise des analyses documentaires, des entretiens, des temps collectifs, afin de croiser les regards et objectiver les constats. Ce dispositif répond directement aux besoins des élus en leur permettant de disposer rapidement d'une lecture claire, fiable et partagée de leur organisation. In fine, il permet de prioriser les actions, sécuriser les choix et aligner l'administration sur les orientations politiques.

Service proposé

La mission repose sur une démarche de diagnostic approfondi, menée de manière neutre et méthodique, croisant analyse documentaire, données sociales et recueil d'informations auprès des acteurs de la collectivité. Elle s'articule autour de grandes thématiques couvrant l'ensemble du champ RH et organisationnel.

- Diagnostic organisationnel et état des lieux
- Aide à la définition stratégique
- Optimisation de l'organisation et des process
- Accompagnement managerial et RH
- Accompagnement du changement et des projets
- Suivi et amélioration continue

Objectif : inscrire l'organisation dans une logique d'amélioration continue.

Comment adhérer ?

La mission Synergie RH est accessible aux collectivités territoriales et établissements publics affiliées ou non au CDG30, par le biais de la convention d'adhésion au service de conseil en organisation. Les modalités complètes d'adhésion et la grille tarifaire sont disponibles sur le site cdg30.fr Elle est accessible à toutes les étapes de la vie de la collectivité.

Vos contacts Pôle juridique
conseil.organisation@cdg30.fr